



Paris, le 18 mars 2008

Le Groupe Banque Populaire s'engage pour le recrutement, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le Groupe Banque Populaire a conclu en octobre dernier un accord portant sur le recrutement, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cet accord est né d'une volonté forte et partagée d'agir en faveur des personnes handicapées. Il comprend des mesures centrées sur trois objectifs principaux :

- Développer le recrutement de collaborateurs handicapés
- Améliorer les niveaux de qualification et d'employabilité
- Renforcer les conditions de maintien dans l'emploi

Les engagements du Groupe Banque Populaire

Le recrutement et l'intégration :

- Le Groupe Banque Populaire s'engage à recruter d'ici fin 2010 au moins 120 personnes en situation de handicap sous CDI, CDD supérieurs à 6 mois ou contrats en alternance.
- La mise en œuvre d'un plan de recrutement national et l'adaptation des processus de recrutement sont également prévus dans l'accord Groupe afin de détecter au-delà des diplômes, les compétences des candidats.
- Les recruteurs disposent d'une formation dédiée leur permettant de mieux comprendre le handicap et de collaborer avec les réseaux spécialisés.
- L'intégration est facilitée dans une logique d'intervention pluridisciplinaire associant, notamment, les services de santé au travail et la ligne managériale.
- Un accompagnement individualisé peut être mis en place si le collaborateur handicapé le souhaite.
- Le Groupe a rejoint l'association interbancaire « Handiformanque » dont l'objectif est de favoriser l'insertion par la formation.
- Pour renforcer sa démarche, le Groupe lance aujourd'hui une campagne de communication et de recrutement intitulée « *changeons de regard sur le handicap* » destinée à faire connaître ses engagements et ses offres d'emploi. Cette campagne est relayée sur le site Internet :
[www. banquepopulaire.fr/handicap](http://www.banquepopulaire.fr/handicap)

Le développement professionnel et l'accès à la formation :

- Avec l'aide des écoles et des centres de rééducation professionnelle, le Groupe Banque Populaire concentre également ses efforts sur le développement professionnel en accueillant 60 stagiaires sur la période d'application de l'accord. L'objectif est de permettre à des personnes en situation de handicap hors de l'emploi de prendre ou reprendre contact avec l'entreprise. Cette même dynamique est déclinée en interne.
- L'accord réaffirme l'accès des collaborateurs handicapés à tous les dispositifs de formation en prévoyant les adaptations nécessaires à la situation de handicap en termes de durée, de pré requis ou de processus pédagogique.

Le Groupe consacre annuellement plus de 6,8 % de sa masse salariale (données 2006) au titre de la formation professionnelle. 92,8% des collaborateurs ont ainsi bénéficié d'au moins une action de formation au titre de l'année 2006.

Le maintien dans l'emploi et le déroulement de carrière :

- Le Groupe met en place tous les moyens appropriés pour maintenir les salariés développant un handicap ou dont le handicap s'aggrave, dans des activités correspondant à leurs aptitudes, souhaits et capacités. Cela comprend les aménagements d'horaire, de poste et les déplacements professionnels.
- Il est porté une attention particulière au développement d'une approche pluridisciplinaire du maintien dans l'emploi (médecins du travail, ergonomes).
- S'ajoutent à ces mesures des aides individuelles destinées à faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Il s'agit du financement des dispositifs de compensation du handicap, du soutien aux équipements de la voiture ou du domicile.
- Enfin, des dispositions sont prévues pour les salariés du Groupe dont un membre de la famille est handicapé (bourse, autorisation d'absence..).

La sensibilisation, la communication et la formation au handicap :

Le Groupe met en place des actions de sensibilisation et d'appropriation qui sont déterminantes pour que le regard porté sur le handicap évolue.

- Les collaborateurs sont informés des engagements du Groupe dans le journal interne distribué à 38 000 exemplaires.
- Le site intranet déploie un espace spécifique au handicap présentant l'accord mais également les relais mis en place.
- La création d'une plaquette dédiée aux collaborateurs handicapés est relayée en entreprise par les acteurs de terrain - médecin du travail, assistantes sociales, référents handicap, représentants du personnel.

L'objectif est que le Groupe et l'ensemble des managers développent une culture commune du handicap facilitant l'intégration et le maintien dans l'emploi.

Au-delà de la sensibilisation, une offre globale de formation est développée au niveau national du Groupe impliquant un grand nombre d'acteurs- Professionnels RH, tuteurs, managers. Ces formations sont déployées dès le 2^{ème} trimestre 2008.

Pour tenir ses engagements, le Groupe Banque Populaire mène par ailleurs des actions avec le secteur protégé ainsi qu'avec de nombreuses associations dans le cadre de l'embauche ou de l'intégration des personnes handicapées. Le Groupe met en place une organisation transversale. Et enfin, une mission handicap nationale au sein de la DRH Groupe coordonne la mise en œuvre de l'accord. Elle s'appuie sur un réseau de Référents handicap au sein de chaque entreprise du Groupe. Une commission composée de représentants de la DRH Groupe et des organisations syndicales signataires assurent le suivi de l'accord. Elle se réunit au moins une fois par an pour examiner le bilan de l'année écoulée et proposer des axes d'amélioration continue.

Cet accord concrétise les valeurs essentielles qui sont celles du Groupe Banque Populaire d'ouverture, de solidarité et de responsabilité. Il constitue la réponse engagée d'un acteur important de la vie économique, face à un véritable enjeu de société. Il s'inscrit, de fait, dans une démarche citoyenne visant à garantir l'égalité des chances et le respect des différences.

Contact presse :

Virginie de la Serraz

Tél. : 01 40 39 65 21

virginie.delaserraz@bfbp.banquepopulaire.fr

